

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-412418

118504



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7900

Société : RM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENKIRANE Driss

Date de naissance :

20/04/1965

Adresse :

77, lot le Gille 1 Sidi
Nacer - Casab

Tél. :

066-07-03-12

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Df. EL GHRARI Kenza
Dermatologue
Rés. Houssam Jassim, 175 Rue
Boukrâ 2ème étage - Casablanca
Tél: 05.22.47.47.13

Date de consultation :

18/04/20

Nom et prénom du malade :

BENKIRANE Driss

Age: 58

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection chronique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/04/12	Q	300 DH		<i>DR. H. KARARI Kenza Radiologue Assan Jassim, 175 Rue 2ème étage - Casablanca Tel: 05.22.47.47.73</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE DE LA CITE DE LA CULTURE</i>	18/04/12	858,86 DH

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>PHARMACIE DE LA CITE DE LA CULTURE Assan II Casablanca 05.22.26.04.21 05.22.27.34.38</i>	19/04/12	<i>15.200 T.S. 150 480,00 p.C. 150 480,00</i>	

AUXILIAIRES MEDICAUX

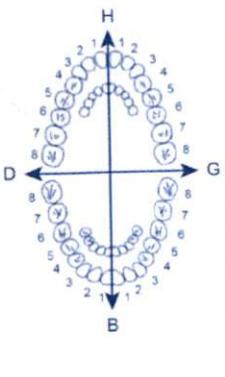
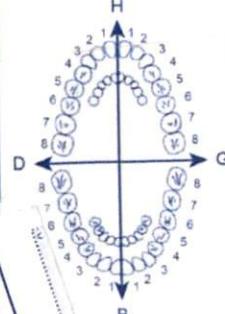
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				INP : <input type="text"/>
				Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
				Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
G		
B		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



DR. KENZA EL GHRARI

DERMATOLOGUE

Casablanca, le

18 April 22

Dr. BONKIRANE DRSS

159,00 - Kepsid
classic for the division
purple box 11 genuine

- Dermofix Gene (S.p)
g + S.p fil for le planter des pieds
les osseils x la main

84¹² ~~Demolition porte~~ 84¹² S.P. dans les chaussees

32100 - Jocelyn Veris 32100 - Jocelyn Veris
32100 - Jocelyn Veris 32100 - Jocelyn Veris

~~1910 - Teguma 250 mg pendant 14 jours~~

LOT : 210038
UT AV: 01/2024
PPV : 20,000H

Dr. EL GHRARI Kenza
Dermatologue
Rés. Hassam Jasim, 175 Rue
Boukhari 7^{me} étage - Casablanca
Tél. 05.22.47.17.13
DECINE ESTHÉTIQUE · LASER



Casablanca, le 18/04/2022

Mr BENKIRANE Driss

- 1) PRÉLÉVEMENT MYCOLOGIQUE DE L'ONGLE : ED + CULTURE
- 2) TRANSAMINASES



Dr. EL GHRARI Kenza
Dermatologue
Rés. Houssam Jassim, 175 Rue
Boukrâa 2ème étage - Casablanca
Tél: 05 22 47 47 13



مختبر التحاليل الطبية

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE ET RECHERCHE

Dr. BENHAYOUN S. Azzeddine : Pharmacien Biogiste - Ancien Interne des Hôpitaux de REIMS
Membre de la S.F.B.C. - C.E.S. : Hématologie - Bactériologie & Virologie - Immunologie - Parasitologie & Mycologie
Biochimie Clinique - Pathologie Médicale - Biologie de la reproduction Humaine : IAC - Fécondation In Vitro - ICSI
D.U Assurance Qualité Paris V

Dossier ouvert le : 19/04/2022

Prélèvement reçu à: 13:22



Edition du : 19/04/2022

Mr. BENKIRANE DRISS

Code Patient 2BF7592 Réf.: 204190580

Médecin: Dr. LAGHRARI KENZA

BIOCHIMIE INTEGRA 400.ROCHE

Analyses

Résultats Unités

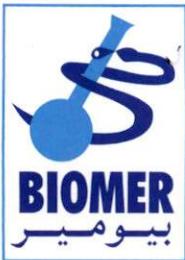
Normes

Antécédents

Transaminases SGOT : 24 UI/l (< à 49)

Transaminases SGPT : 18 UI/l (< à 47)





مختبر التحاليل الطبية

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE ET RECHERCHE

Dr. BENHAYOUN S. Azzeddine : Pharmacien Biologiste - Ancien Interne des Hôpitaux de REIMS
Membre de la S.F.B.C. - C.E.S. : Hématologie - Bactériologie & Virologie - Immunologie - Parasitologie & Mycologie
Biochimie Clinique - Pathologie Médicale - Biologie de la reproduction Humaine : IAC - Fécondation In Vitro - ICSI
D.U Assurance Qualité Paris V

Dossier ouvert le : 19/04/2022

Prélèvement reçu à: 13:22



Edition du : 19/04/2022

Mr. BENKIRANE DRISS

Code Patient 2BF7592 Réf.: 204190580

Médecin: Dr.

Analyses

Résultats Unités

Normes

Antécédents

Transaminases SGOT : 24 UI/l (< à 49)

Transaminases SGPT : 18 UI/l (< à 47)

EXAMEN MYCOLOGIQUE

1- NATURE DE PRELEVEMENT

- Débris et Squames au niveau des ongles gros orteil

2- EXAMEN DIRECT

- Spores de levures : PRESENCE
- Filaments mycéliens : RARES
- Cellules épithéliales .. : NOMBREUSES.

3- CULTURE SUR MILIEU DE SABOURAUD+ACTIDIOTONT+CHLORAMPHENICOL

- Isolement et identification d'un ASPERGELLUS FUMIGATUS



biomerlaboratoire@gmail.com - Site Web : www.labobiomer.ma

LA QUALITÉ D'ABORD

7, Avenue Hassan II - Passage TAZI - CASABLANCA 20080 - الدار البيضاء - شارع الحسن الثاني، ممر التازى

Tél/Fax : 05 22 26 04 21 / 05 22 27 44 38 - E-mail : azzbenhayoun@hotmail.com

R.C CASA : 200668 - Patente : 33200335 - I.F.: 41500080 - C.N.S.S.: 1241413 - ICE : 001637771000058



مختبر التحاليل الطبية

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE ET RECHERCHE

Dr. BENHAYOUN S. Azzeddine : Pharmacien Biologiste - Ancien Interne des Hôpitaux de REIMS
Membre de la S.F.B.C. - C.E.S. : Hématologie - Bactériologie & Virologie - Immunologie - Parasitologie & Mycologie
Biochimie Clinique - Pathologie Médicale - Biologie de la reproduction Humaine : IAC - Fécondation In Vitro - ICSI

Facture n° 2DSM2221 Assurance Qualité Paris V

CASABLANCA LE : 19/04/2022

Analyses effectuées le: 19/04/2022

Pour.....: Mr. BENKIRANE DRISS

Sur prescription du: Dr LAGRARI KENZA

Code.....: 2BF7592



0930002 23.

Bilan:

GOT GPT MYCOL

Cotation : (D-190)

Montant Net : 430.00 **Dh**

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

QUATRE CENT TRENTE Dhs 00 Cts